

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/08/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01450

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de voirie et réseaux divers dans le cadre du Projet Urbain Partenarial à Vals-près-le-Puy (43)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Publique Locale du Pays du Velay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PAILLON - PDG de la SPL du Velay

RCS / SIRET

7 5 2 9 2 3 5 1 6 0 0 0 1 3

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39b - Travaux, constructions et opérations d'aménagement, dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 (Code Urb.) est supérieure ou égale à 40 000 m ² .	Travaux 5 700 m ² de voirie et réseaux, ainsi que création d'un bassin de rétention de 2 500 m ² en vue de desservir une zone de 7,2 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet de PUP (Projet Urbain Partenarial) vise à réaliser une voirie avec réseaux nécessaires, y compris un bassin de rétention, pour desservir les lots de la zone, qui deviendront constructibles à terme suite à l'approbation du PLU de Vals-près-Le-Puy.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de PUP concerne la création de voiries, réseaux et un bassin de rétention. Les objectifs du projet sont de viabiliser le secteur afin de permettre une urbanisation future, telle que définit dans le PLU de Vals-près-le-Puy.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront en plusieurs tranches :

TRANCHE 1 : Aménagement de la voirie et des réseaux sur l'emplacement réservé (hors rétention)

TRANCHE 2 : Bassins de rétention pour tout le bassin versant capté par l'aménagement

TRANCHE 3 : Réseaux de jonction Riou/Pranlary, en attente pour la partie Saint Benoit Nord

TRANCHE 4 : Aménagement de la voirie et des réseaux sur l'Avenue Jean Moulin (sous le cimetière)

TRANCHE 5 : Aménagement de la voirie et des réseaux pour la jonction avec la zone de Chirel

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet de PUP conduira à l'urbanisation du secteur telle qu'envisagée dans le PLU de Vals-près-Le Puy.

L'OAP qui a été prévue sur ce secteur de 7,6 ha cadre les aménagements futurs de la zone dont les éléments sont rappelés ci-après :

- Surface d'environ 5 ha vouée à être aménagée pour de l'habitat.
 - secteur classé en zone AUc1 qui correspond à une zone à urbaniser opérationnelle, urbanisable au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone, et sous forme d'opérations comportant au moins 4 logements.
 - Vocation résidentielle dominante avec la possibilité de présence modérée d'activités économiques (dans une logique de mixité de fonctions).
 - Respect d'une densité moyenne de 16 logements minimum par hectare, soit un minimum de 80 logements (ce minimum pourra être réévalué dans la cadre de projets prévoyant une mixité de fonctions).
 - Implantation du logement individuel et/ou groupé en partie haute et de l'habitat intermédiaire/petit collectifs en partie basse.
- L'emprise du bassin et de sa rampe (parcelle AK 158) représente environ 2 500 m².
L'emprise du PUP est d'environ 9 166 m² (voirie et bande entre la voirie et le Riou).
La voirie principale a été réduite à environ 5 250 m².
La jonction sur la zone de Chirel comprise dans le PUP représente environ 450 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le PUP présente une surface de 7,2 ha, avec une surface de voirie estimée à 5 700 m ² et un bassin de rétention de 2 500 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Pranlary, Vals-près-le-Puy

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 8 7 ' 7 4 " 04 Lat. 4 5 ° 0 2 ' 1 0 " 98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Vals-près-le-Puy, Puy-en-Velay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°830020587 « Bassin du Puy – Emblavez » Cette ZNIEFF constitue un vaste ensemble d'intérêt écologique, de plus de 31 000 ha.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Haute-Loire concernant les routes départementales approuvé le 14 octobre 2016 par l'assemblée départementale de Haute-Loire. La RD31 est en catégorie 4 (hors zone de projet).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI du Bassin du Puy - pour la Loire, la Borne, le Dolaizon et leurs affluents approuvé par arrêté préfectoral le 28 septembre 2015. En partie en zone non constructible : ZR2 et 3 (zone exposée à un aléa fort ou très fort associée au Riou). Les travaux de voiries et d'infrastructures publiques, sous réserve d'être dotées de dispositifs permettant d'assurer la libre circulation des eaux sont autorisés. PPR Retrait-gonflement des Argiles approuvé par arrêté préfectoral le 30 septembre 2014. Le projet s'inscrit en zone à enjeu fort (fortement exposé).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de Puy-Polignac (inscrit en 1973). Ce site couvre la totalité du territoire de Vals et s'étend sur plusieurs communes.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ne sera effectué.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la réalisation d'un ouvrage sur le cours du Riou, affluent RD du Dolaizon. Il impliquera une destruction des habitats présents au droit de l'ouvrage (friches herbacées, friches arbustives et arborées et prairie mésophile). cf. annexe complémentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit la consommation de 7,2 ha de terres agro-naturelles et l'expropriation sur les emprises de la voirie des exploitants actuels. cf. annexe complémentaire
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque TMD concerne la ligne à haute tension traversant la commune uniquement, loin du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques inondation et mouvement de terrain (argiles)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la viabilisation du secteur et la mise en place d'une voirie avec pont sur le Riou.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un fourreau sera mis en place permettant l'électrification de la voirie à terme.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un système d'assainissement est prévu dans le projet : réseaux d'eaux usées et bassins de gestion des eaux pluviales avec collecte des eaux de pluie.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des déchets seront émis (liés au chantier).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Visibilités importantes du secteur d'implantation du projet. Présence de sites archéologiques en périphérie du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la suppression de terres agricoles sur une partie du site, au droit de l'emprise du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Éviter les périodes de plus fortes pluies (cf. Risque argiles).

Délimiter physiquement strictement l'emprise du chantier.

Réaliser les travaux de défrichage/terrassement hors période sensible pour les espèces animales : prioriser la période de mi-août à fin octobre (hors période de nidification des oiseaux et hors période de reproduction des oiseaux).

Réaliser une étude géotechnique ou mettre en œuvre les mesures des articles 4.2 et 4.3 du règlement du PPRN retrait-gonflement des argiles. Une étude de type G1 menée par GINGER a révélé que les sols en place sont de type limono-argileux et sont donc sensibles à l'eau. Par conséquent, les travaux devront être réalisés dans des conditions météorologiques favorables sinon le chantier pourrait rapidement devenir impraticable et nécessiterait la mise en place de surépaisseurs en matériaux insensibles à l'eau.

Vigilance en phase chantier quant à l'apport et la dissémination d'espèces végétales envahissantes exotiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire : Note sur les enjeux écologiques du périmètre du projet (en rattachement à la partie 6.1/Milieu naturel).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le-Puy-en-Velay

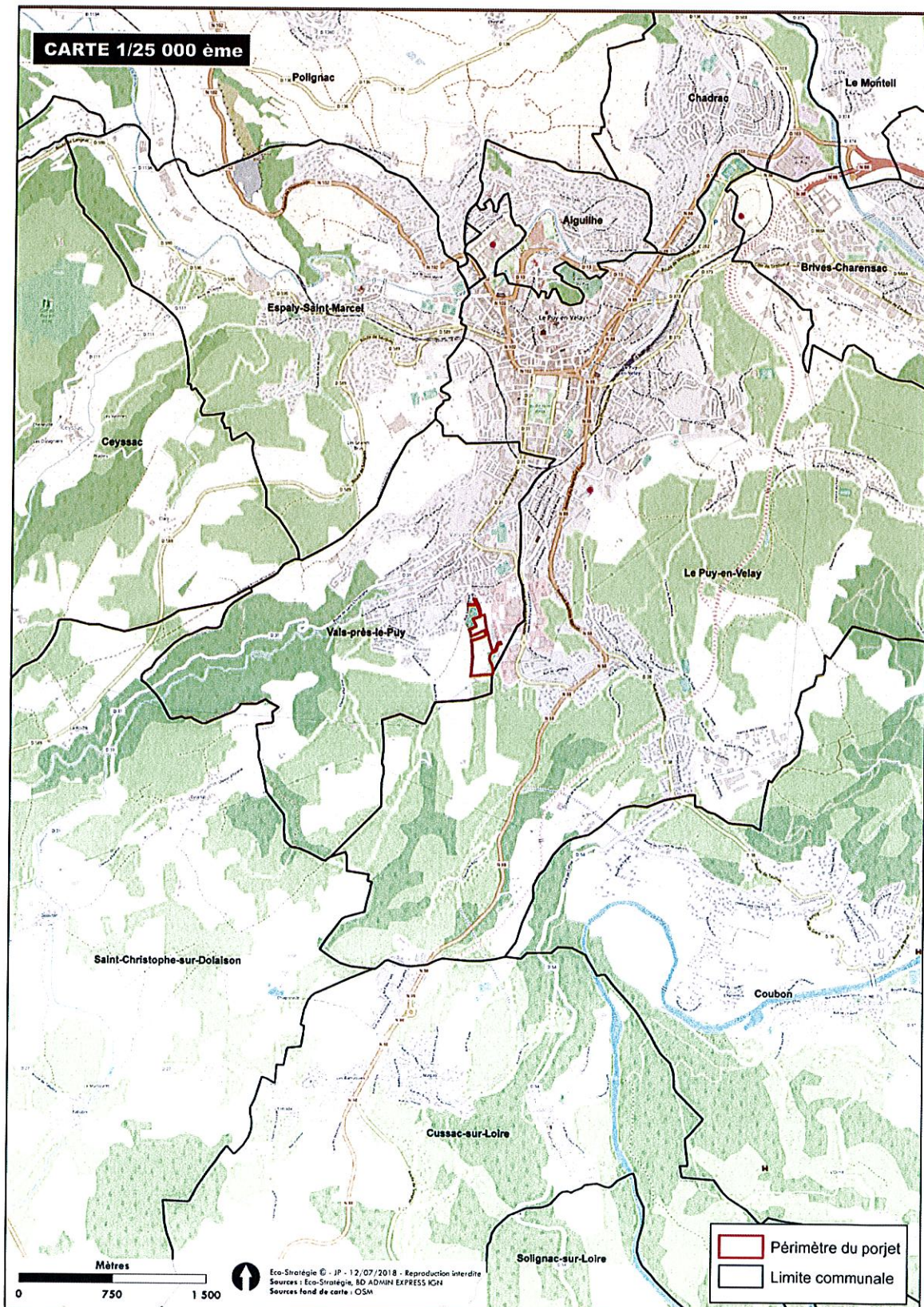
le, 03.08.2018

Signature


SPL DU VELAY
13, Place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04.71.02.52.52 / Fax : 04.71.02.38.39

Annexe 1 – CERFA n°14734 « Informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe 2 – Plan de situation au 1/25 000



Annexe 3 – Photographies de la zone d’implantation et carte de localisation

Photo 1 : (Eco-Stratégie, juin 2018)

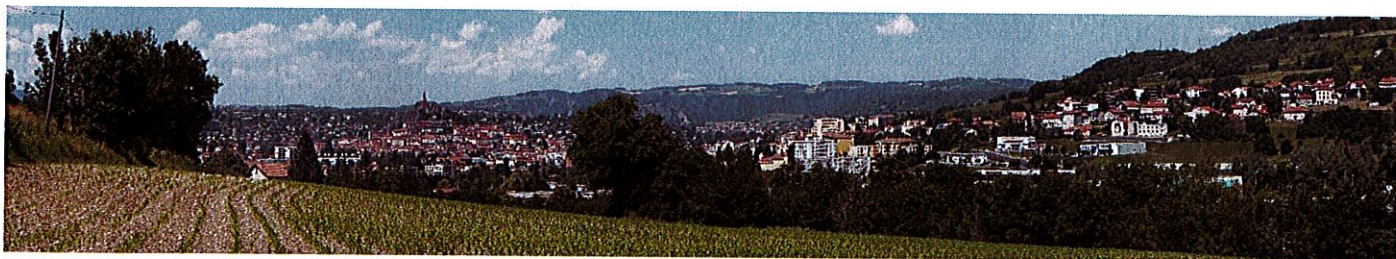


Photo 2 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 3 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 4 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 5 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 6 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 7 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 8 : (Eco-Stratégie, juin 2018)



Photo 9 (Eco-Stratégie, novembre 2016) :



Carte de localisation des photos n°1 à 9



Photo 10 : Vue depuis le parc surplombant l'église Saint Vosy et l'ancien monastère des Augustins (Eco-Stratégie, février 2018)

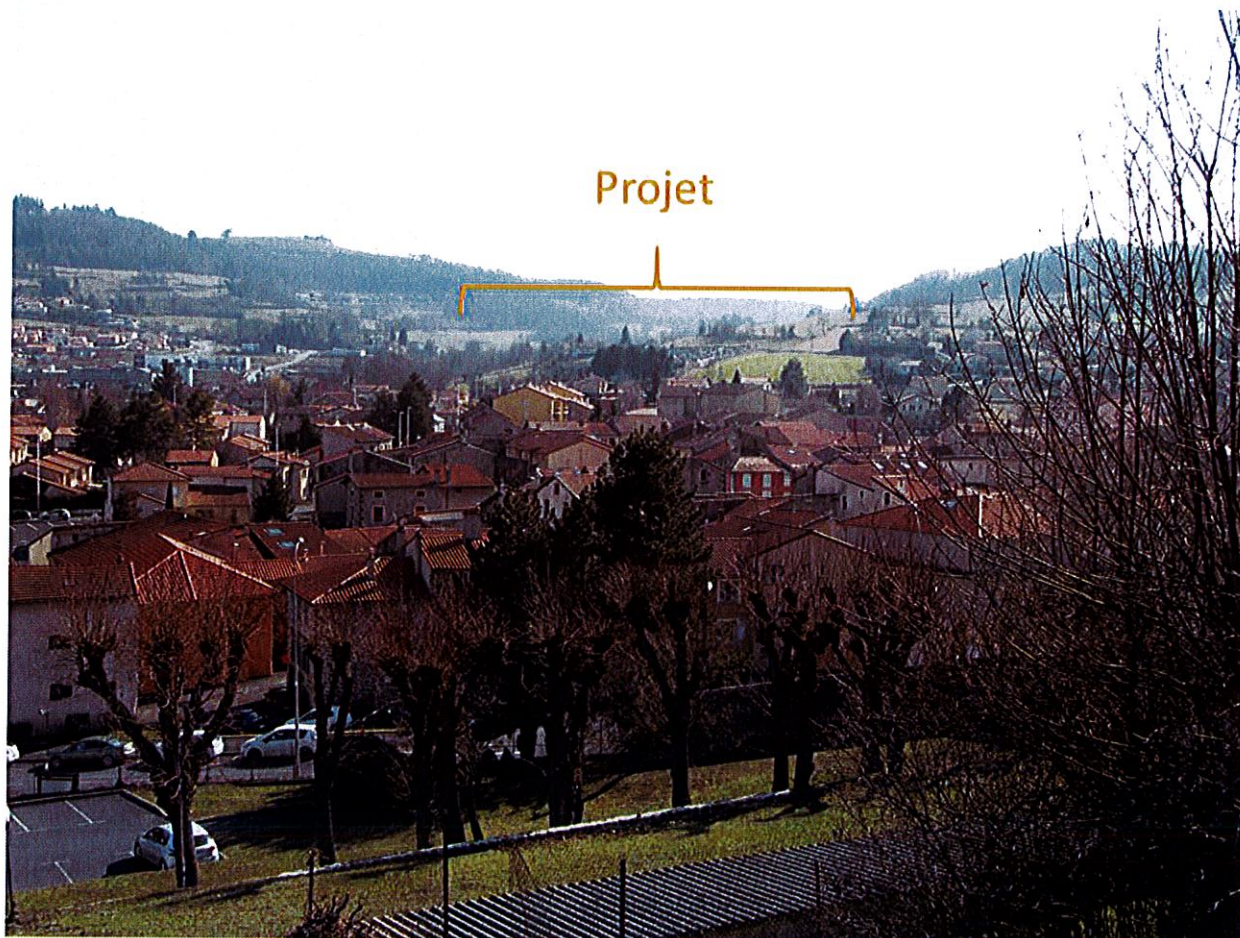
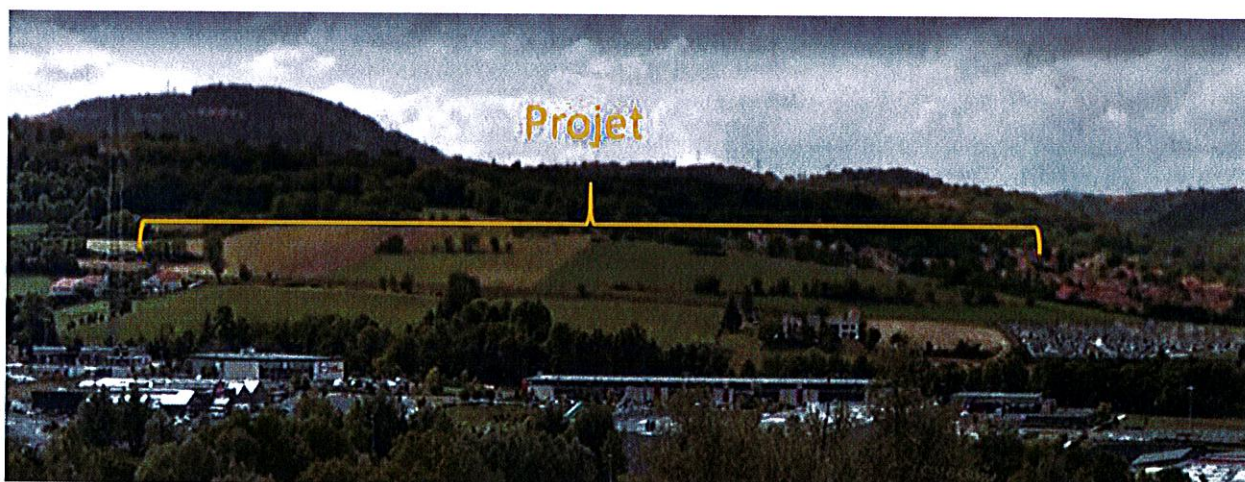


Photo 11 : Vue depuis la RN88 (Google Map, août 2016)



Carte de localisation des photos n°10 à 11



Annexe 4 – Plans du projet de PUP (Voiries, réseau et bassin de rétention)

Département de la HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE VALS PRES LE PUY



VIABILISATION SECTEUR SAINT BENOIT SUD

PROJET : VOIRIES ET PONT

Date	Objet	Indice
13/07/18	2ème diffusion	E1
13/08/18	1ère diffusion	E0

Format : A0 Echelle : 1/250

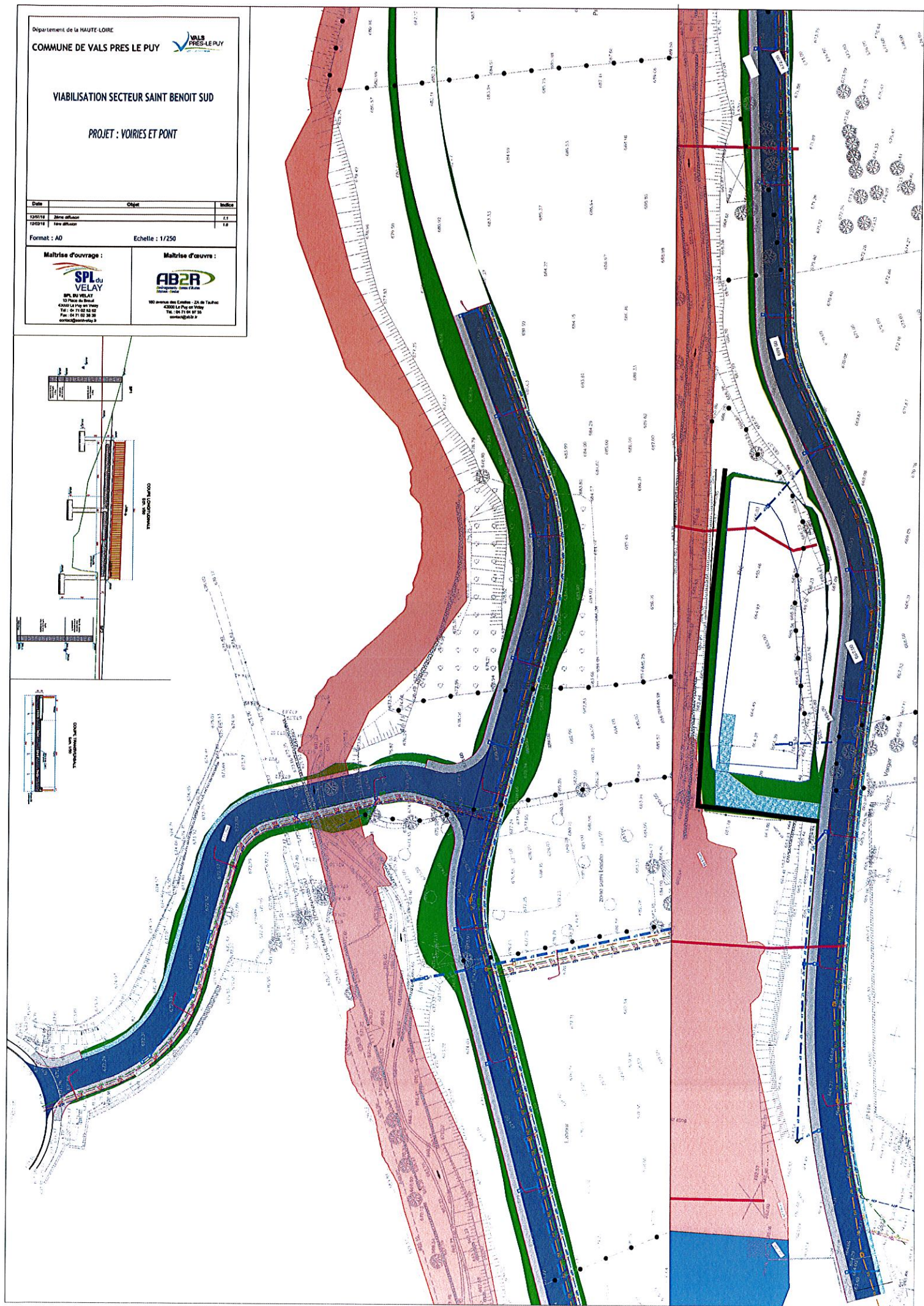
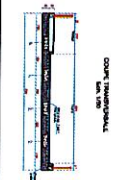
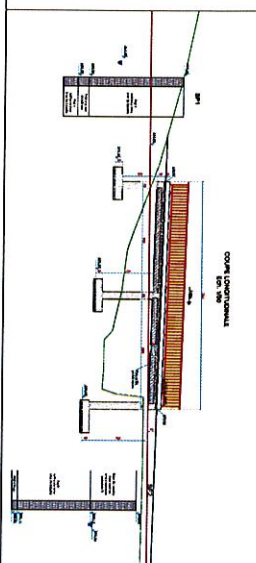
Maîtrise d'ouvrage :



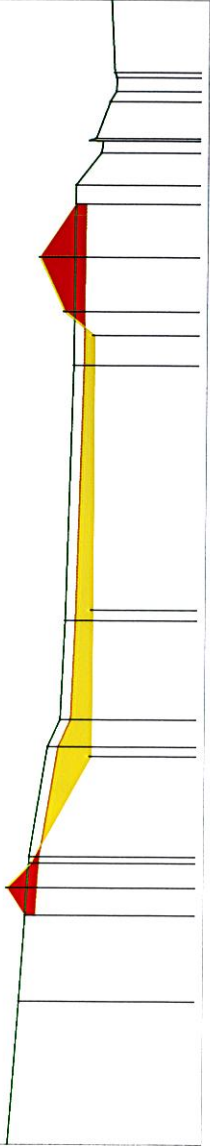
Maîtrise d'œuvre :



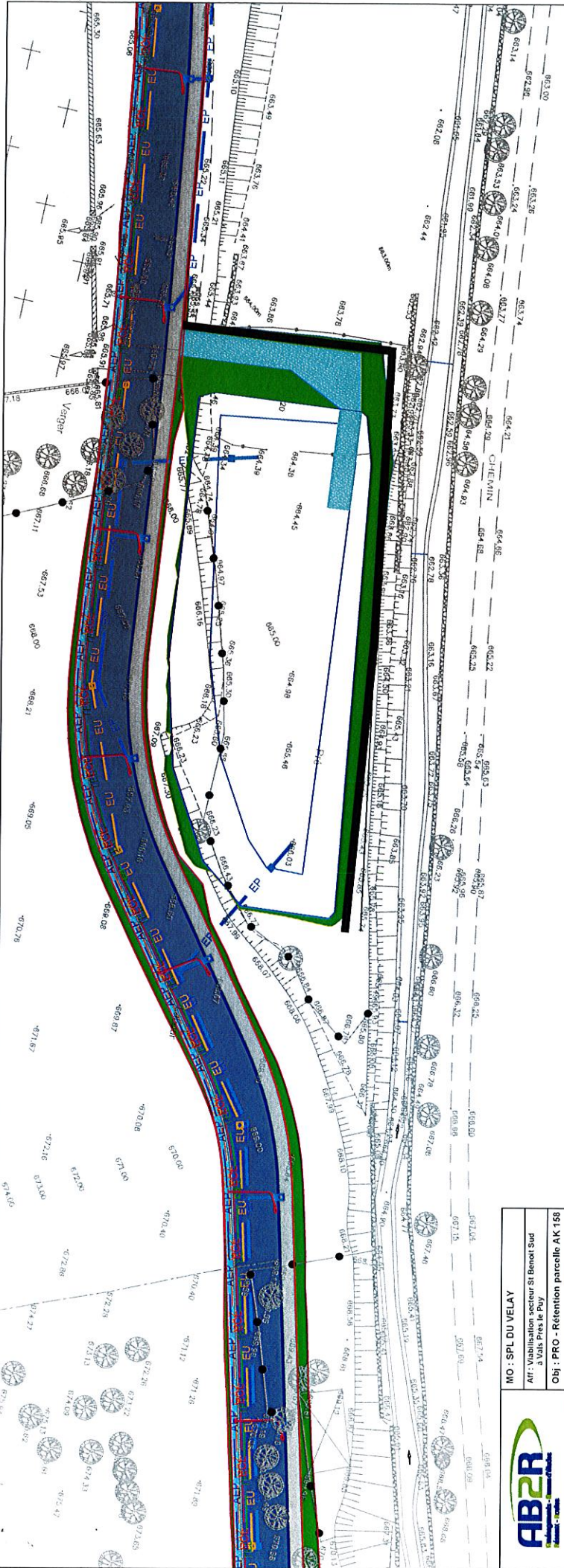
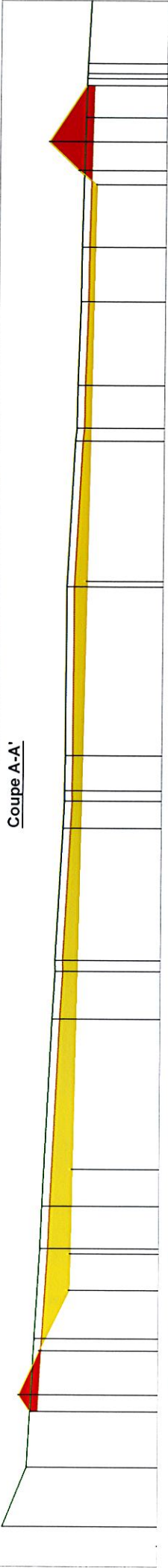
160 avenue des Landes - 44 400 Nantes
Tél : 02 51 02 81 02
Fax : 02 51 02 38 28
contact@ab2r.fr




Coupe B-B'

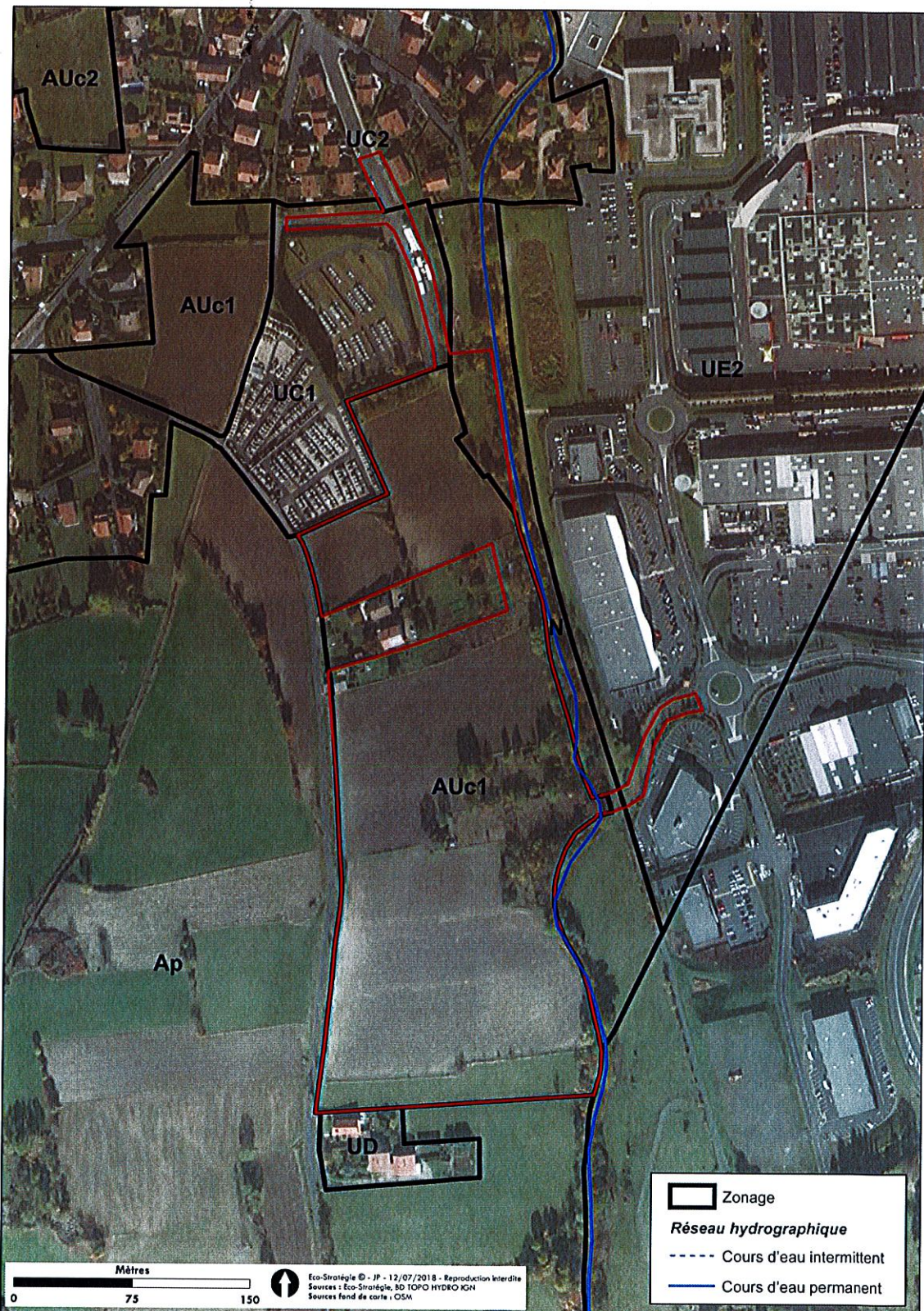


Coupe A-A'



	MO : SPL DU VELAY AF : Viabilisation secteur St Benoit Sud à Vals Pres le Puy
	Obj : PRO - Rétention parcelle AK 158
Format : A3	Emis : JG
Echelle : 1/500	Date : 13/07/2018

Annexe 5 – Plans des abords du projet et affectation des terrains avoisinants (d’après le projet de PLU de Vals-près-le-Puy, arrêté le 19 juillet 2018)



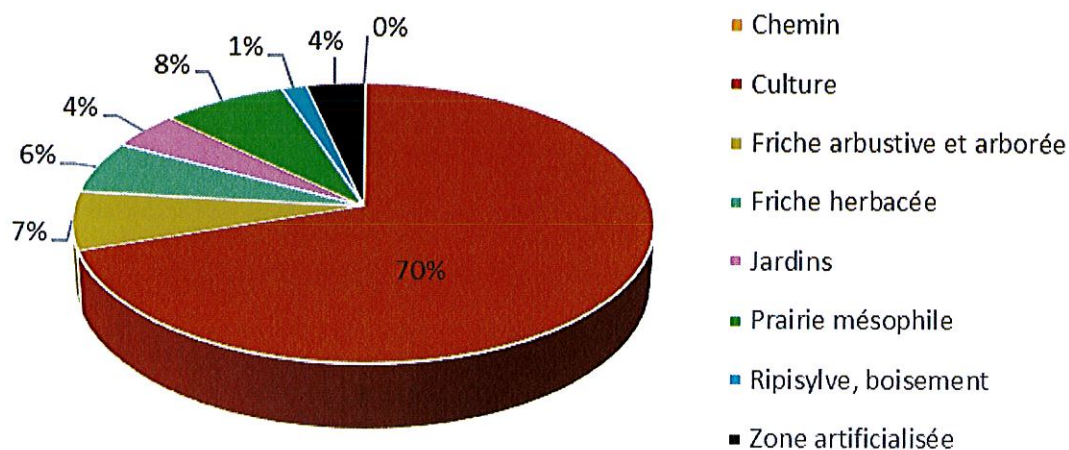
Annexe complémentaire – Note sur les enjeux écologiques du périmètre du projet

Précisions méthodologiques : un passage sur site a été réalisé par Paul Wagner, chef de projet environnement-écologue au sein d'Eco-Stratégie. Ce passage a été effectué sur le périmètre du projet le 20 juin 2018 dans des conditions météorologiques favorables : Soleil, vent faible à modéré, 30°C.

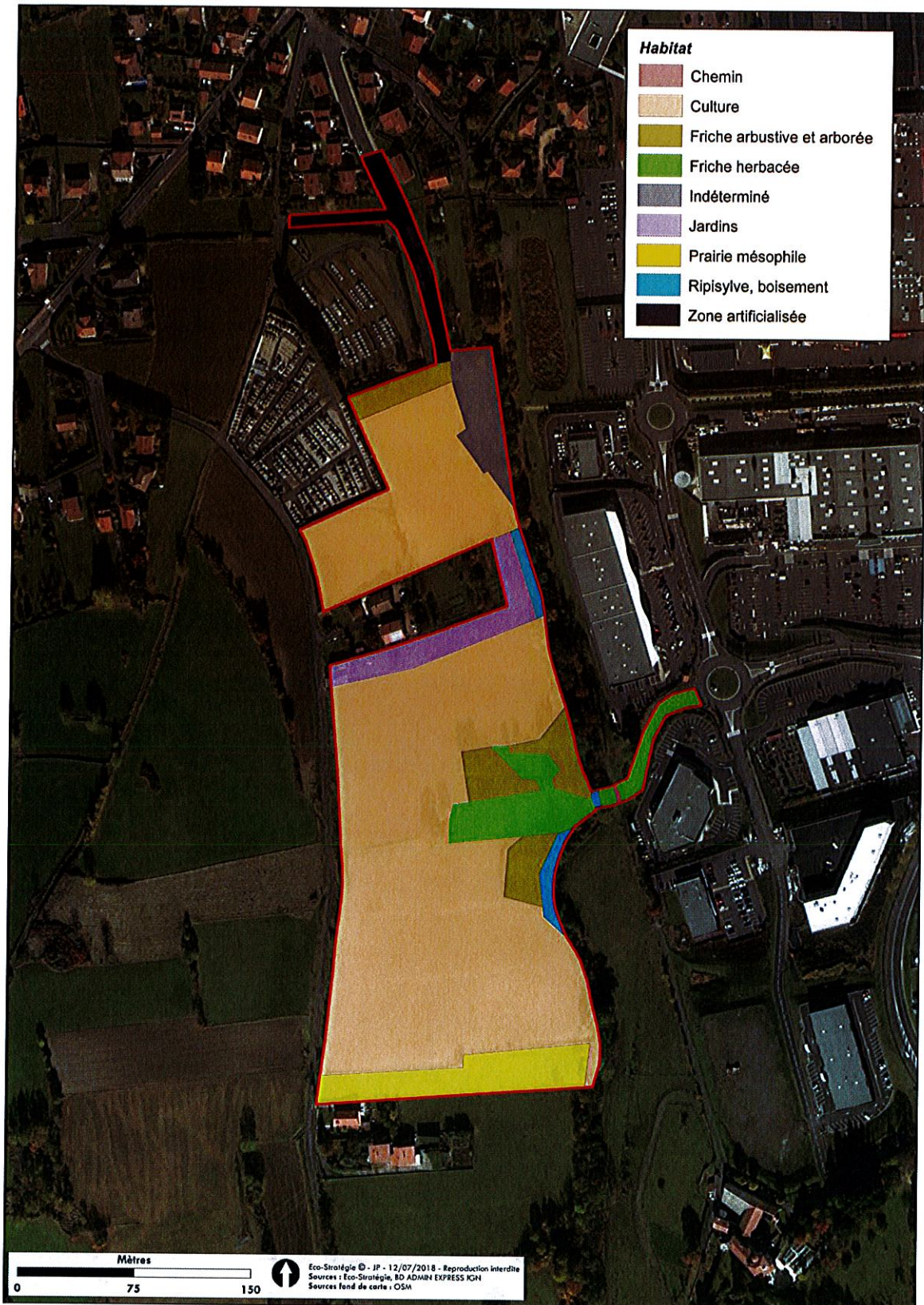
Descriptions des milieux et espèces observées

Le projet s'implante sur un coteau exposé est, composé d'une prairie mésophile, de cultures agricoles, de friches arbustives et herbacées et entrecoupées d'habitation, jardins. La ripisylve bordant le cours d'eau du Riou (affluent du Dolaizon) marque la limite est du périmètre du projet.

La majeure partie de la surface est occupée par des cultures agricoles (cultures de maïs lors du passage sur site en juin 2018).



Répartition des milieux sur le périmètre du projet



Carte de répartition des milieux sur le périmètre du projet

Prairie mésophile :

La prairie mésophile au sud du périmètre correspond à une prairie mixte (fauche et pâture) présentant une certaine diversité végétale. Diverses espèces ont été observées : Dactyle aggloméré, Trèfle rouge, Carotte sauvage, Ophrys abeille, Fétuque noirâtre, Lotier corniculé, knautie des champs, Gaillet mollugo. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été relevée. Quelques espèces de papillons ont été inventoriées : Gazé, Demi-deuil, Myrtil, Moyen nacré, Mélitée des scabieuses (espèces communes non protégées). Ce milieu est favorable d'une manière générale à une certaine diversité d'insectes (papillons mais aussi, orthoptères, diptères, etc.).



Prairie mésophile et Ophrys abeille (Vals-près-le Puy, Eco-Stratégie-2018)



Moyen nacré et Mélitée des scabieuses (Vals-près-le Puy, Eco-Stratégie-2018)

Friche herbacée :

Ce milieu est présent en rive gauche du Riou, entourée de friches arbustives et arborées : il s'agit d'anciennes prairies mésophiles en cours d'enfrichement, colonisées par quelques arbustes (Rosier des champs, ronce). Les espèces végétales de la strate herbacée sont en partie commune avec celle de la prairie mésophile avec la présence d'autres espèces comme l'Avoine élevée, Coronille bigarrée, Potentielle rampante, Achillée millefeuille, Gesse aphyllé, Sauge des prés. Plusieurs espèces de papillons ont été inventoriées : Azuré commun, Procris, Myrtil, Gazé et deux autres espèces de lisière (Céphale, Tristan).

La friche herbacée en rive droite du Riou est quant à elle plus entretenue et présente une diversité floristique moins importante.

Friche arbustive et arborée :

Ces friches se composent d'espèces d'arbres : Charme et Frêne mais aussi ponctuellement de l'Erable sycomore, du Marronnier, accompagné du Noisetier, Sureau noir. Le diamètre des arbres présents reste limité (inférieur à 40 cm de diamètre).

Ripisylve

La ripisylve du Riou se compose d'espèces typiques de milieux rivulaires tel que l'Aulne glutineux, Saule blanc. Les berges abruptes sont colonisées par d'autres essences : Frêne, Tilleul, Charme, Erable sycomore. Un tilleul, surplombant le Rio au sud-est du périmètre a d'ailleurs été observé ; il présentait des cavités favorables à la faune (gîte potentiel à chauve-souris ou favorable à la nidification d'oiseaux) (voir photo ci-après).

Le cours d'eau sur la zone d'étude était ombragé et aucune espèce d'odonate n'a été observée.

Les friches arborées et la ripisylve sont favorables à plusieurs espèces de passereaux communs et protégés : Mésange commune, Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Rougegorge familier.



Mésange bleue et Tilleul à cavité (Vals-près-le Puy, Eco-Stratégie-2018)

Les autres milieux sont moins favorables pour la faune et la flore, en particulier les cultures agricoles. Les jardins, plus ou moins enrichés se composent d'espèces végétales communes et similaires à celles observées sur les friches herbacées.

A noter que le muret en rive droite du Riou, où doit passer le pont, est assez peu favorables aux reptiles en raison de son positionnement au-dessus de l'eau et de sa position ombragée sous le couvert des arbres. Les friches arbustives et herbacées peuvent cependant abriter des espèces de reptiles, en particulier le Lézard des murailles mais aussi la Couleuvre à collier ou la Couleuvre verte et jaune (espèces protégées à l'échelle nationale).

Des traces de Blaireau européen ont été relevées en marge de la culture : un terrier est probablement présent sur les hauts de berges du Riou. Les boisements peuvent aussi être favorables à une autre espèce de mammifère : l'Ecureuil roux (espèce protégée à l'échelle nationale contrairement au Blaireau).



Empreinte de Blaireau européen (Vals-près-le Puy, Eco-Stratégie-2018)

En conclusion, la ripisylve et les boisements attenants constituent le milieu naturel le plus intéressant du secteur. Les friches herbacées et arbustives ainsi que les prairies mésophiles abritent des espèces communes.

En phase travaux, une attention particulière devra être faite sur la préservation de la ripisylve. Le projet de pont n'entraînera toutefois pas d'impact significatif sur la ripisylve qui est au droit du pont, assez peu développée.